Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC125-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

N° 2025DC/125 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Membres en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 50

Débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie DUBOIS à Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Hélène CODA POIREY, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Pascal LE JEAN, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La préparation budgétaire pour l'année 2026 s'ouvre dans un contexte économique et financier encore marqué par de nombreuses inconnues.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC125-DE

Selon la Banque de France, l'inflation resterait modérée, autour de 1,4 % en 2026. Cette évolution traduit une amélioration sensible après plusieurs années de forte hausse des prix mais elle continue néanmoins de peser sur les charges de fonctionnement des collectivités.

Parallèlement, le niveau élevé de la dette publique nationale — le PLF 2026 vise sa stabilisation autour de 116 % du PIB — maintient des conditions de financement contraignantes et appelle à la prudence dans la gestion de l'endettement local.

Cette situation s'inscrit dans un effort plus large de redressement des finances publiques, avec un déficit projeté à 5,1 % du PIB en 2026, laissant entrevoir un environnement budgétaire toujours encadré et une pression forte sur les dotations et transferts aux collectivités.

Ces évolutions rappellent combien la stabilité financière des collectivités reste un levier essentiel pour préserver la qualité du service public et accompagner les transitions locales.

Dans ce contexte, notre collectivité poursuit son action avec constance et détermination, fidèle au cap fixé depuis 2020. L'action des conseillers communautaires s'inscrit dans la continuité d'un projet politique ambitieux et partagé, fondé sur des priorités claires : environnement, économie, habitat, mobilités, vivre ensemble. Ce projet a permis de structurer l'action publique autour des besoins concrets du territoire et d'affirmer une vision cohérente du développement local.

Ces orientations se sont traduites, au fil du mandat, par une gestion rigoureuse et un investissement soutenu au service du territoire. L'année 2025 aura ainsi été celle de la consolidation : maîtrise des dépenses, préservation des marges de manœuvre financières et poursuite des investissements structurants.

Dans un contexte de préparation des élections municipales et intercommunales, 2026 constituera une étape charnière : il s'agira à la fois d'achever le projet de territoire 2021-2026 et de préparer les orientations qui guideront le prochain mandat.

Cet objectif suppose de renforcer notre capacité d'autofinancement, d'accompagner les communes membres dans leurs propres projets, et de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques qui font la force et l'identité de notre intercommunalité.

Le présent rapport d'orientations budgétaires, soumis au débat du Conseil communautaire, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il expose les perspectives financières et stratégiques pour 2026, dans un esprit de responsabilité partagée, conciliant rigueur budgétaire et ambition pour le développement durable et solidaire de notre territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-1, L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC125-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de développement durable 2026 et de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)